

Assemblée des Français de l'étranger
13^{ème} session 6-11 septembre 2010

Groupe Français du Monde-ADFE

Objet : Demande de discussion d'urgence

Le groupe Français du Monde-adfe

Considérant les propos du Directeur des Français de l'étranger tenus ce jour en assemblée plénière, qui ont pointé les insuffisances sur les trois prochaines années de la dotation du programme 151 « aides à la scolarité »,

Regrettant que notre assemblée n'ait pu entendre les conclusions du rapport parlementaire de Mmes. Colot et Joissain,

Se basant sur le rapport de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur l'enseignement français à l'étranger menée par Messieurs Mancel, Schneider et Féron ainsi que sur la note de synthèse du directeur du service des bourses de l'AEFE,

demande, en application de l'article 6 de notre Règlement intérieur, une discussion immédiate en séance plénière sur la nécessité d'un vote d'une motion de notre assemblée sur la garantie d'une dotation budgétaire correspondant aux besoins du programme 151.

Le groupe Français du Monde

Assemblée des Français de l'étranger
13^{ème} session 6-11 septembre 2010

Motion du Groupe Français du Monde-ADFE

L'Assemblée des Français de l'étranger, réunie en séance plénière de sa 13^e session,

Considérant les propos du Directeur des Français de l'étranger tenus ce jour en assemblée plénière, qui ont pointé les insuffisances sur les trois prochaines années de la dotation du programme 151 « aides à la scolarité »,

Regrettant que notre assemblée n'ait pu entendre les conclusions du rapport parlementaire de Mmes. Colot et Joissain,

Se basant sur le rapport de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur l'enseignement français à l'étranger menée par Messieurs Mancel, Schneider et Féron ainsi que sur la note de synthèse du directeur du service des bourses de l'AEFE, selon laquelle même en limitant la prise en charge aux classes de lycée, *7 millions € feraient défaut en 2011, 38 millions € en 2012 et 61 millions € en 2013,*

Demande que le budget consacré à l'aide à la scolarité évolue proportionnellement aux frais de scolarité